



Appel à candidatures 2026 pour l'attribution d'un contrat doctoral dans le cadre du Parcours doctoral national en santé travail

Créé en 2016, le Parcours doctoral national en Santé Travail (PST) a été inscrit dans le troisième Plan Santé Travail (2016-2020), au titre de l'action 3.14 de l'objectif 10 relatif aux enjeux de « Connaissances, données et recherche » et visant à la structuration de réseaux et de coordination des données, des acteurs et des programmes de recherche.

Le quatrième Plan Santé Travail (2021-2025) s'inscrit en continuité du PST3 et affirme la nécessaire consolidation du PDNST, en mentionnant l'importance d'ancrer durablement ce dispositif dans le paysage institutionnel (action 7.1).

Soutenu par le COCT, la Direction Générale du Travail, la Direction Générale de la Santé, l'INRS, l'ANSES, Santé Publique France et le CNAM, le Parcours doctoral national en santé travail (PDNST) est animé par l'Ecole des hautes études en santé publique, en lien avec un Comité d'Orientation regroupant les financeurs et un Conseil Scientifique composé d'un collège universitaire pluridisciplinaire, d'un collège d'enseignants hospitalo-universitaire en médecine du travail et d'un collège institutionnel.

Les objectifs du PDNST sont d'attirer des candidats et candidates d'excellence vers la thématique de recherche en santé-travail et d'améliorer la visibilité de cette thématique et des équipes de recherche œuvrant dans ce champ, condition d'une plus grande attractivité nationale et internationale. Il s'agit aussi d'encourager des approches innovantes de recherche et de recherche-action afin de développer des actions de prévention primaire, secondaire ou tertiaire efficaces et robustes. Pour cela, le PDNST attribue des contrats doctoraux après sélection des meilleures candidatures, ainsi que des aides à la mobilité.

Le concours annuel pour l'attribution de contrats doctoraux est ouvert à toute personne souhaitant démarrer une thèse à la rentrée universitaire 2026, dans une école doctorale française, quelle que soit sa discipline (sciences de la vie et de la matière et sciences humaines et sociales).

La singularité du dispositif est d'encourager les recherches mobilisant l'apport croisé de plusieurs disciplines ainsi que des recherches en prise avec les politiques publiques en matière de santé au travail et les besoins exprimés par les acteurs de terrain. Les projets de thèse répondant aux priorités du PST4 et/ou du Plan sur les accidents du travail graves et mortels sont particulièrement attendus. Les projets soumis peuvent relever d'approches variées : populationnelle (population générale ou sous-groupes (précaires, femmes, jeunes, ...), par types de risques, sectorielle ou encore liée au statut des structures (publiques, privées, privées associatives...) ou bien encore par type d'activité.,

Outre les priorités affichées dans les plans, les sujets de thèse sur les thématiques suivantes sont particulièrement attendus : Organisation du travail ; Facteurs de risque et troubles psychosociaux au travail ; Santé mentale ; Malaises mortels au travail (causes, données ...) ; Santé au travail des femmes ; Pénibilité et usure professionnelle ; Approche territoriale des risques professionnels ; Précarité et santé-travail ; Articulations santé-travail / santé-environnement.

Voir pages suivantes les conditions pour déposer une candidature

Le dépôt des candidatures pour un contrat doctoral dans le cadre du Parcours doctoral national en Santé Travail pour l'année 2026 est ouvert !

Le formulaire d'inscription est en ligne : <https://www.ehesp.fr/recherche/doctorat/parcours-doctoral-national-en-sante-travail/#candidature>

La date limite pour le dépôt en ligne des dossiers de candidature (première année d'inscription en thèse) est le **31 mai 2026**

Les personnes dont le projet de thèse aura été jugé admissible par le Conseil scientifique du PDNST seront **auditionnées le mercredi 1^{er} juillet 2026 matin à Paris**, pour un démarrage de la thèse à la rentrée universitaire 2026.

Le lauréat ou la lauréate du concours du Parcours doctoral national en santé travail sera bénéficiaire :

- **d'un contrat doctoral d'une durée de 3 ans**
- d'une **aide à la mobilité**, afin de suivre des séminaires de formation complémentaires à la formation délivrée par leur école doctorale, ou à effectuer un séjour de recherche dans un laboratoire extérieur au laboratoire d'accueil, notamment à l'étranger, après validation par le Conseil scientifique du PDNST.
- **d'échanges** réguliers avec les membres du **Conseil scientifique** et du **Comité d'orientation du PDNST** (présentation de l'état d'avancement de la thèse) et avec leurs pairs lors d'événements scientifiques impliquant ou organisés par le PDNST.

Engagement des doctorantes et doctorants soutenus par le PDNST

Les personnes bénéficiant d'un contrat doctoral dans le cadre du Parcours doctoral national en santé travail suivent les obligations de leur école doctorale. Elles mènent leur projet de recherche au sein de leur laboratoire d'accueil et suivent les formations de leur école doctorale. De plus, elles doivent :

- Présenter à l'issue de la première année un **état d'avancement** du travail de thèse devant le Conseil scientifique et devant le Comité d'orientation du PDNST
- Rédiger, après la soutenance de thèse, une **note de synthèse** présentant le travail de recherche réalisé dans le cadre de la thèse financée par le PDNST
- **Mentionner le soutien du PDNST** dans toute communication ou publication en lien avec la thèse (logo du PDNST + mention « thèse soutenue par le PDNST »)

MODE D'EMPLOI POUR CANDIDATER AU CONTRAT DOCTORAL

La date limite de dépôt du dossier en ligne est fixée au 31 mai 2026 à minuit
--

1. Conditions de recevabilité d'une candidature

Le dossier de candidature doit satisfaire aux critères de recrutement de l'Ecole doctorale (ED) de rattachement, qui donne un avis de recevabilité sous réserve de l'obtention du financement. Toutes les disciplines concernées par la santé au travail et toutes les ED françaises sont acceptées. L'ED de rattachement devra avoir confirmé l'inscription en thèse de la personne dont la candidature aura été retenue par le Conseil scientifique du PDNST, avant la signature du contrat doctoral. Cette confirmation vaut acceptation de la [Charte du parcours doctoral national en santé travail](#).

Les candidatures aux contrats doctoraux sont réservées aux titulaires d'un master 2 ou d'un diplôme équivalent, n'ayant pas de contrat de travail et démarrant une thèse à la rentrée universitaire 2026. Elles sont ouvertes sans limite d'âge, de date du diplôme ou de nationalité.

2. Sélection et auditions

Les candidatures sont sélectionnées et évaluées selon les critères suivants :

Critères relatifs au projet de thèse :

1. Qualité scientifique du projet
2. Qualité de l'encadrement (direction de thèse, laboratoire d'accueil, collaborations internationales) et adéquation des compétences de la personne candidate avec le projet
3. Lien avec une ou plusieurs thématiques prioritaires du Plan Santé Travail et de l'appel à candidatures
4. Retombées : projet avec potentiel pour des résultats significatifs et innovants par rapport aux enjeux de santé travail, dans une perspective santé publique
5. Le caractère interdisciplinaire de l'approche envisagée, sans être obligatoire, sera considéré comme un plus.

Critères relatifs à la personne candidate (les points 2 à 5 sont évalués lors de l'audition) :

1. Potentiel doctoral : cursus universitaire, expérience en recherche et en parcours professionnel, projet professionnel après la thèse
2. Maîtrise du domaine, capacités d'attention et de sélection des faits importants, capacités de compréhension des questions et qualité des réponses, culture générale
3. Clarté de l'exposé, écoute, ouverture aux critiques, expression et qualité des supports
4. Engagement et motivation pour une démarche interdisciplinaire, formation ou expérience professionnelle antérieure dans un champ de la santé travail, et potentiel pour mettre ces éléments en œuvre.
5. Maîtrise des langues française et anglaise (capacité d'une communication libre à l'oral).

Les personnes retenues au vu de leur dossier seront convoquées pour une **audition** qui se tiendra **le mercredi 1er juillet 2026 à Paris, en présentiel** (sauf cas particuliers).

Le jury de sélection est composé de membres du Conseil scientifique du Parcours doctoral national en Santé Travail. Le président du Conseil scientifique du PDNST est président du jury.

Lors de l'audition, la personne présente son parcours et son projet de recherche et une discussion est engagée avec les membres du jury. La durée exacte de présentation sera précisée dans la convocation. La présentation et la discussion se déroulent en français et en anglais. Le support de présentation peut être en français ou en anglais.

3. Pièces à fournir

- **CV**
- **Diplôme de Master 2** et relevé de **notes obtenues** en Master 2 et Master 1 (si la note obtenue au M2 n'est pas disponible au moment du dépôt de candidature, le préciser dans le dossier ainsi que la date de soutenance du mémoire de M2 envisagée)
- Un **projet de thèse** d'environ 1 500 à 2 000 mots (hors page de garde et références bibliographiques) décrivant le contexte, la problématique et sa justification, les objectifs, la méthodologie, les collaborations envisagées, le calendrier des publications envisagées
- Une **lettre de motivation**
- Pour la direction ou co-direction de thèse :

- un CV (un par personne en cas de co-direction)
- la liste des publications scientifiques des 3 dernières années (idem)
- les encadrements doctoraux des 5 dernières années en précisant s'il s'agit de direction ou de co-direction (idem)
- Une lettre de recommandation de la direction ou co-direction de thèse
- L'accord de la direction de l'Ecole doctorale. Cet accord vaut acceptation de la charte du parcours (si, pour des raisons indépendantes de la personne candidate, cette pièce n'est pas obtenue pour le 31 mai, une marge de tolérance existe pour fournir cette pièce au plus tard le 30 juin 2026)

Pour toute précision sur le dépôt du dossier, veuillez adresser un courriel à l'adresse suivante : parcours-doctoralST@ehesp.fr